

**DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES ATTRIBUTIONS PREVUES
A L'ARTICLE L.2122-22
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES**

Par délibération en date du 3 juillet 2020, le Conseil municipal a délégué à Madame le Maire l'exercice des attributions prévues à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.).

Conformément à l'article L.2122-23 du C.G.C.T., les décisions relatives à ces attributions sont soumises aux mêmes règles que les délibérations.

Voici la liste des décisions prises en vertu du C.G.C.T. depuis le Conseil municipal du 14 avril 2021 :

ALINEA 4 DE LA DELIBERATION - PREPARATION ET PASSATION DES MARCHES

Marché de fournitures :

Acquisitions :

meublier pour la halte-garderie Pitchoun' - HABA - 3 264,35 € T.T.C.

arbres rue Georges Brassens et Tiez Nevez - PLANDANJOU - 1 495,35 € T.T.C.

borne WIFI pour l'Espace Georges Tigreat - L.M.P.I. - 1 282 € T.T.C.

sièges pour l'espace Lucien Prigent - PROMUSEUM - 1 891,84 € T.T.C.

Marché de services :

acquisition de la licence pour la dématérialisation des dossiers Urbanisme - A.M.J. PLANS - 1 920 € T.T.C.

Marché de travaux :

Réhabilitation et extension de la salle de sports de Kerzourat :

- Lot N° 1 : désamiantage attribué à l'entreprise VALGO (76650) - 10 450 € H.T.
- Lot N° 2 : déconstruction attribué à l'entreprise LE CARDINAL (22970) - 35 000 € H.T.
- Lot N° 3 : V.R.D. - aménagements extérieurs attribué à l'entreprise COLAS (29673) - 139 093.60 € H.T.
- Lot N° 4 : gros œuvre attribué à l'entreprise COSTA Maçonnerie (29470) - 318 575.53 € H.T.
- Lot N° 5 : charpente bois attribué à l'entreprise DILASSER (29610) - 394 452.81 € H.T.
- Lot N° 6 : couverture - bardage à l'entreprise BIHANNIC (29200) - 203 000 € H.T.
- Lot N° 7 : étanchéité attribué à l'entreprise BIHANNIC (29200) - 74 000 € H.T.
- Lot N° 8 : menuiseries extérieures à l'entreprise B.P.S. Aluminium (29200) - 53 075 € H.T.
- Lot N° 9 : cloisons - doublages - plafonds - isolation attribué à l'entreprise I.B.C. (22190) - 94 103.66 € H.T.
- Lot N° 10 : menuiseries intérieures attribué à l'entreprise BATIROISE (29200) - 77 999.95 € H.T.
- Lot N° 11 : revêtements de sols et murs attribué à l'entreprise SALAUN CARRELAGES (29490) - 87 544.10 € H.T.
- Lot N° 12 : peinture - nettoyage attribué à l'entreprise QUEVAREC PEINTURE (29820) - 24 000 € H.T.
- Lot N° 13 : serrurerie attribué à l'entreprise S.M.R.H. (29610) - 16 900 € H.T.
- Lot N° 14 : sols sportifs attribué à l'entreprise S.T.T.S. (51350) - 80 481 € H.T.
- Lot N° 15 : matériels sportifs attribué à l'entreprise CAMMA (35310) - 35 567.55 € H.T.
- Lot N° 16 : plomberie/sanitaire - ventilation - chauffage attribué à l'entreprise S.A. LE BOHEC (29420) - 199 900.83 € H.T.
- Lot N° 17 : électricité attribué à l'entreprise LE BOHEC BENOIT (29400) - 91 500 € H.T.

ALINEA 6 DE LA DELIBERATION – CONTRATS D'ASSURANCE ET D'INDEMNITES DE SINISTRE

Avenue de la Libération - 4 potelets bois cassés par véhicule : 437,92 € reçu de l'assurance

ALINEA 25 DE LA DELIBERATION – DEMANDES AUX ORGANISMES FINANCEURS L'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS POUR CONCOURIR AU FINANCEMENT DE TOUT PROJET OU TOUT PROGRAMME

Dossier déposé au titre de la répartition des produits des amendes de police 2021 - rue Yan D'Argent – aménagement de sécurité et d'accessibilité,

Dossier déposé au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L. 2021) - Remplacement des menuiseries extérieures de l'Espace Lucien Prigent (subvention sollicitée à hauteur de 102 134.69 €).

Conventions diverses relatives à :

Mise à disposition d'une salle à l'espace Yves Quéguiner au groupe LA POSTE pour le passage de l'examen du code de la route,

Conditions d'intervention de la Ville sur les bâtiments de l'EHPAD Saint Vincent Lannouchen appartenant la Fondation ILDYS dans le cadre du projet culturel de collages urbains (partenariat avec l'association DANSERIEN LAN TIVIZIO),

Avenant à la convention de mise à disposition d'un local communal « Pavillon du Tourisme » situé avenue Foch au laboratoire EUROFIN LABAZUR BRETAGNE (prolongation jusqu'au 2 juillet 2021),

Partenariat en matière de développement durable entre la Ville/ la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau et le lycée Saint Esprit (axes de collaboration entre les trois structures).

Séance du Conseil municipal du
28 mai 2021

Le Maire,

Laurence CLAISSE

